

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 40  
LE JEUDI 7 JUIN 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉOLUTION, 405  
BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier. Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2018
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Période de questions

#### **6. Législation**

- 6.1 Règlement 18-483 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal - *Projet*
- 6.2 Règlement 18-484 modifiant le règlement 16-452 et abrogeant le règlement 17-472 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural – *Adoption*
- 6.3 *Avis de motion* – Règlement 18-487 visant à modifier la limite de vitesse du Petit rang et des rues du Moulin et du Ruisseau
- 6.4 Règlement 18-487 Limite de vitesse Petit rang et rues du Moulin et du Ruisseau - *Projet*

#### **7. Administration générale**

- 7.1 Dépôt - Rapport du maire
- 7.2 Dépôt – Rapport budgétaire au 31 mai 2018
- 7.3 Approbation des comptes à payer
- 7.4 MaestroVision – Renouvellement contrat 2018
- 7.5 Congrès annuel des élus - Fédération québécoise des municipalités
- 7.6 Étude d'opportunité d'un regroupement – Choix du scénario budgétaire

## 8. Sécurité publique

- 8.1 Schéma de couverture de risque l'an 6 – Acceptation du rapport

## 9. Transport

- 9.1 Liste des travaux de pavage 2018 - *Reporté*
- 9.2 Appel d'offres publiques SEAO – Travaux de pavage 2018 - *Reporté*
- 9.3 Transport collectif régional – Projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire
- 9.4 Contrat de déneigement Moto Centre St-Hyacinthe Saison 2018-2019 – Retrait du secteur Montée du 4<sup>e</sup> rang
- 9.5 Déneigement secteur Montée du 4<sup>e</sup> rang Saison 2018-2019 – Entente avec Saint-Charles-sur-Richelieu
- 9.6 Responsable des travaux publics – Rapport journalier et prévisions des travaux

## 10. Hygiène du milieu

- 10.1 Groupe Hémisphères Inc. – Paiement final du service d'inspection et de caractérisation des installations septiques – Secteur rural
- 10.2 Nomination du substitut – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 10.3 Services professionnels pour étude géotechnique et environnementale de sols – Adjudication du mandat
- 10.4 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - Approbation

## 11. Santé et Bien-être

## 12. Aménagement et Urbanisme

- 12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Mai 2018
- 12.2 Dépôt – Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 28 mai 2018
- 12.3 Dérogation mineure Cactus Fleuri – Lot 4 346 124
- 12.4 Dérogation mineure Réfection S Michaud inc. – 501 à 505 boulevard Laurier
- 12.5 Demande d'autorisation au PIIA Réfection S Michaud inc – 501 à 505 Boulevard Laurier
- 12.6 Développement immobilier rue Noiseux – Fond de parc

- 12.7 Développement immobilier rue Noiseux - Signature de l'entente relative aux travaux municipaux
- 12.8 NMP Golf Construction Inc. – Lot 2 367 467 identifié comme chemin privé

### 13. Loisirs et Culture

- 13.1 Camp de jour et service de garde Été 2018 – Approbation du budget
- 13.2 Fête de la famille samedi 9 juin au Parc Jodoin – Approbation du budget
- 13.3 Ville de Saint-Hyacinthe – Camp de jour programmes spécialisés
- 13.4 Service des loisirs – Fond de caisse
- 13.5 Parc Jodoin – Autorisation d'achat pour équipements défectueux

### 14 Varia

- 14.1 Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir Inc. – Demande d'aide financière
- 14.2 Contribution financière – Clinique de sang 20 juin 2018

### 15 Dépôt de documents

- 15.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Entente relative à l'achat conjoint de bacs roulants pour 2018

- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 40**

**2018-06-134**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;  
IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;  
*QUE* l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-06-135**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2018**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018 lequel a été transmis par courriel le 23 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

**2018-06-136**

### **4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçues depuis le 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 3 mai 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. LÉGISLATION**

**2018-06-137**

#### **6.1 RÈGLEMENT 18-483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL - *PROJET***

---

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine s'est dotée du Règlement numéro 10-377 aux fins de régir les assemblées publiques de son conseil;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à un avis reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 14 décembre 2017, il y a lieu d'apporter certaines modifications audit règlement;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, il y a lieu d'ajuster certains articles;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'objet et la portée de ce règlement sont de modifier certaines dispositions du règlement régissant les assemblées publiques de la municipalité afin de prévoir les règles relatives aux ajournements des séances pour absence de quorum, d'actualiser certains délais et de mettre à jour le calendrier des séances du conseil;

*CONSIDÉRANT QUE* ce règlement ne prévoit aucune dépense, aucun mode de financement, ni aucune modalité de remboursement;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le règlement numéro 18-483 modifiant le Règlement numéro 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil.

**2018-06-138**

**6.2 RÈGLEMENT 18-484 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-452 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-472 SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL - *ADOPTION***

---

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier à la séance ordinaire tenue le 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement a été adopté à la séance du 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal désire modifier le délai pour la réalisation des travaux de remplacement ou de mise en place d'une nouvelle installation septique;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

## **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1 Le présent règlement s'intitule Règlement 18-484, modifiant le règlement 16-452 et abrogeant le règlement 17-472 relatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

## **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3 L'article 7.4 Travaux est abrogé et remplacé par celui-ci :

### *7.4 Travaux*

*Les travaux visant le remplacement ou la mise en place d'une nouvelle installation septique doivent être terminés dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'émission du permis.*

*Les travaux doivent être réalisés en conformité aux exigences réglementaires applicables*

## **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

4 Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Gilles Carpentier  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale

### **6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-487 VISANT À MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DU PETIT RANG ET DES RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU**

---

*AVIS DE MOTION* est donné par monsieur René Poirier qu'il présentera pour adoption le règlement 18-487.

L'objet de ce règlement est de modifier la limite de vitesse du Petit rang de 80 km à 70 km et pour les rues du Moulin et du Ruisseau de 50 km à 40 km.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2018-06-139

**6.4 RÈGLEMENT 18-487 VISANT À MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DU PETIT RANG ET DES RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU - *PROJET***

---

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine peut modifier la limite de vitesse sur son réseau routier;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier lors de la séance du 7 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* l'objet et la portée de ce règlement sont de modifier la limite de vitesse sur le Petit rang de 80 km à 70 km et pour les rues du Moulin et du Ruisseau de 50 km à 40 km;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans les délais prescrits;

*CONSIDÉRANT QUE* ce règlement ne prévoit aucune dépense, aucun mode de financement, ni aucune modalité de remboursement;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le projet de règlement numéro 18-487 modifiant la limite de vitesse permise sur le Petit rang, rues du Moulin et du Ruisseau.

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE**

---

Le maire dépose son rapport annuel sur les faits saillants de l'exercice financier au 31 décembre 2017.

**7.2 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2018**

---

La directrice générale a transmis, par courriel le 4 juin 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 mai 2018.

2018-06-140

**7.3 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

---

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;  
D'approuver les salaires payés de 54 776.94 \$, les comptes payés par chèques au montant de 23 751.06 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 167.41 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 393 004.95 \$, le tout avec dispense de lecture.

**2018-06-141**

#### **7.4 MAESTROVISION - RENOUELEMENT CONTRAT 2018**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal désire maintenir la diffusion des séances du conseil sur le site internet de la municipalité;

*CONSIDÉRANT* la proposition déposée par la compagnie MaestroVision pour le renouvellement de notre contrat pour le service de vidéothèque nuagique pour l'année 2018;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement des frais annuels pour le renouvellement du service de vidéothèque nuagique 2018 au montant de 1 700 \$ plus les taxes applicables à la compagnie MaestroVision.

**2018-06-142**

#### **7.5 CONGRÈS ANNUEL DES ÉLUS – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

---

*CONSIDÉRANT QUE* la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Montréal du 20 au 22 septembre 2018 et que les élus sont invités à y participer;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription et les activités des élus désirant participer au congrès annuel de septembre 2018;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 780\$, taxes en sus, par personne;

D'autoriser le paiement pour l'hébergement à l'hôtel Intercontinental au coût de 205 \$ plus les taxes applicables, par nuitée par chambre;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux élus inscrits au congrès, selon la réglementation en vigueur à cet effet;

QU'advenant une annulation, la personne inscrite devra rembourser les frais d'inscription de 780\$, taxes en sus «sauf en cas de force majeure».



2018-06-143

## 7.6 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT - CHOIX DU SCÉNARIO BUDGÉTAIRE

---

*CONSIDÉRANT* la planification de la mise à jour de l'étude sur les impacts d'un regroupement avec la municipalité du village de Sainte-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de choisir les données comptables qui serviront à présenter une proposition mise à jour;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE confirmer au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que nous désirons travailler avec les prévisions budgétaires de l'année 2018 pour la mise à jour de l'étude de regroupement.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-06-144

### 8.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE L'AN 6 - ACCEPTATION DU RAPPORT

---

*CONSIDÉRANT QUE* le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, ci-après appelé « *Schéma* », est en vigueur depuis le 1er février 2012;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4) ainsi que l'action 7.6 des plans de mise en œuvre du Schéma imposent l'obligation de produire un rapport annuel et de le transmettre à la MRC des Maskoutains;

*CONSIDÉRANT QUE* le directeur incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel sur l'état d'avancement de l'« An six » du plan de mise en œuvre du Schéma;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'entériner le rapport annuel de l'« An six » du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendies de la MRC des Maskoutains.

## 9. TRANSPORT

### 9.1 LISTE DES TRAVAUX DE PAVAGE 2018

---

*Reporté*

## 9.2 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES SEAO – TRAVAUX DE PAVAGE 2018

---

*Reporté*

2018-06-145

### 9.3 TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – PROJET D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES EN TRANSPORT SCOLAIRE

---

*CONSIDÉRANT QUE* la MRC des Maskoutains offre le transport collectif pour tous les citoyens par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté et qu'elle utilise aussi, depuis 2013, les places disponibles en transport scolaire pour certaines municipalités de son territoire;

*CONSIDÉRANT QUE*, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la prolongation du projet avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018 en ce qui concerne l'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif de la MRC, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-05-139;

*CONSIDÉRANT QUE* l'utilisation des places disponibles en transport scolaire apporte des possibilités supplémentaires de déplacements pour les citoyens;

*CONSIDÉRANT* les responsabilités de la MRC, notamment l'inscription, la gestion des réservations et des routes ainsi que l'aspect sécurité, par la vérification du plumeitif;

*CONSIDÉRANT* les responsabilités de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, dont l'attribution des places spécifiques à bord des véhicules du transport scolaire;

*CONSIDÉRANT* la confirmation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à la MRC des Maskoutains que des places sont disponibles sur la desserte scolaire pour la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph – Spénard sera consulté et devra donner son assentiment;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la desserte de transport collectif régional par l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du transport scolaire dans le cadre de l'entente entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le territoire de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

**2018-06-146**

**9.4 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MOTO CENTRE ST-HYACINTHE  
SAISON 2018-2019 – RETRAIT DU SECTEUR MONTÉE DU 4<sup>E</sup>  
RANG**

---

*CONSIDÉRANT QU'*un contrat de déneigement est intervenu avec MOTO Centre St-Hyacinthe en date du 20 août 2014;

*CONSIDÉRANT* la possibilité pour la municipalité de retrancher des longueurs de chemins à entretenir pour autant que le montant versé au km est respecté;

*CONSIDÉRANT* l'entente actuelle avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour le déneigement du 4<sup>e</sup> rang et le chemin Plamondon;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE retrancher 4.227 km de routes du contrat intervenu avec MOTO Centre St-Hyacinthe pour la saison hivernale 2018-2019, à savoir :

Montée du 4<sup>e</sup> rang – 2.630 km, rue Brodeur - 0.777 km et chemin de service Nord - 0.820 km

DE notifier tel retranchement à MOTO Centre St-Hyacinthe;

DE confier à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu l'entretien desdits 4.227 km de route dans le cadre de l'entente existante entre les deux municipalités.

**2018-06-147**

**9.5 DÉNEIGEMENT SECTEUR MONTÉE DU 4<sup>E</sup> RANG SAISON 2018-  
2019 – ENTENTE AVEC SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU**

---

*CONSIDÉRANT QUE* l'entretien des chemins d'hiver pour le 4<sup>e</sup> rang et le chemin Plamondon a fait l'objet d'une entente avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu en novembre 2017 par la résolution 2017-11-248;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité désire que soit inclus dans l'entente une partie du réseau routier à savoir :

Montée du 4<sup>e</sup> rang, rue Brodeur et chemin de service Nord puisque cette partie du réseau routier est située dans le même secteur;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est disposée à effectuer l'entretien d'hiver de ce secteur pour l'année 2018-2019;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte de payer les coûts d'entretien d'hiver au tarif de 2 878.65 \$ du kilomètre selon les modalités suivantes :

- Montée du 4<sup>E</sup> Rang – 2.630 km à 100%
- Rue Brodeur – 0,777 km à 100%
- Chemin de service Nord – 0,820 km à 100%
- Le prix moyen du carburant en référence pour le contrat sera de 114,00/cents le litre
- Plus les frais réels engendrés pour le sel pour ces chemins.

QUE la municipalité paiera les coûts reliés au déneigement sur réception d'une facturation annuelle de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**2018-06-148**

#### **9.6 RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS – RAPPORT JOURNALIER ET PRÉVISIONS DES TRAVAUX**

---

*CONSIDÉRANT* la demande faite par les élus pour plus de détails concernant les travaux exécutés par les employés des travaux publics;  
IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE demande soit faite à monsieur René Martin, responsables des travaux publics de produire un rapport journalier plus détaillé pour les tâches effectuées;  
QU'une planification des tâches à être exécutés soit déposée une fois par semaine;  
QU'une copie de la planification soit transmise aux conseillers.

### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-06-149**

#### **10.1 GROUPE HÉMISPÈRES INC. – PAIEMENT FINAL DU SERVICE D'INSPECTION ET DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – SECTEUR RURAL**

---

*CONSIDÉRANT* la facture finale reçue pour les travaux d'inspection et de caractérisation des installations septiques du secteur rural sont de 279 propriétés;  
*CONSIDÉRANT QUE* seuls les tests effectués incluant tous les éléments du point 7 de l'appel d'offres devaient être facturés;  
*CONSIDÉRANT QUE* le tableau 9 du rapport final indique clairement que 22 installations n'ont pas été expertisées;

*CONSIDÉRANT QUE* les rapports déposés manquent de précision quant à la nature des travaux à être exécutés pour se rendre conforme;

*CONSIDÉRANT QUE* plus de 25 pour cent des propriétaires concernés contestent l'exactitude des données faisant partie des rapports;

Il est proposé que le conseil municipal autorise le paiement final des 257 propriétés expertisées et ayant fait l'objet d'un rapport;

*QUE* le paiement final est fait selon les termes de la formule de soumission déposée et signée par Groupe Hémisphères Inc.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote

		POUR	CONTRE
Gilles Carpentier	Maire		
Ginette Gauvin	Siège # 1		✓
René Poirier	Siège # 2		✓
Bernard Cayer	Siège # 3		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 4		✓
Pascal Daigneault	Siège # 5		✓
René-Carl Martin	Siège # 6		✓

Le résultat du vote : 6 contre, la proposition est donc refusée.

**2018-06-150**

### **10.2 NOMINATION DU SUBSTITUT - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal a nommé un délégué et un substitut lors de la séance du 13 novembre 2017;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de modifier le substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à la majorité des conseillers présents;

*QUE* ce conseil nomme monsieur Bernard Cayer à titre de substitut pour représenter la municipalité auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Monsieur René Poirier enregistre son vote contre la proposition.

**2018-06-151**

### **10.3 SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE SOLS – ADJUDICATION DU MANDAT**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les frais exigés pour l'étude géotechnique et environnementale de sols étaient exclus du document d'appel d'offres de services professionnels comme stipulé au changement no1 de l'addenda 1 et que ceux-ci doivent être assumés par la municipalité;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

*CONSIDÉRANT* les soumissions reçues;

Laboratoires de la Montérégie Inc	9 150 \$ (taxes en sus)
Labo SM Inc	9 670 \$ (taxes en sus)

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité confirme le mandat supplémentaire de l'étude géotechnique et environnementale de sols à la compagnie Laboratoires de la Montérégie inc. pour un montant de 9 150 \$ plus les taxes applicables selon les détails de l'offre déposée le 8 mai 2018.

**2018-06-152**

#### **10.4 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES - APPROBATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le plan d'intervention se veut un outil de planification et d'information autant pour les services techniques que pour les élus;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme Avizo a déposé le 9 mai dernier une version révisée de notre plan d'intervention;

*CONSIDÉRANT QUE* la version révisée répond aux exigences et que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirme qu'il est d'accord avec ce plan d'intervention;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées tel que déposé le 9 mai 2018;

QU'une copie du plan d'intervention sera transmise au ministère en même temps que la présente résolution.

### **11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS MAI 2018**

---

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2018.

## 12.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 28 MAI 2018

---

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 28 mai 2018.

2018-06-153

### 12.3 DÉROGATION MINEURE CACTUS FLEURI – LOT 4 346 124

---

Demande de dérogation mineure DM-2018-04 présentée par André Mousseau pour les Entreprises le Cactus Fleuri Inc., pour le lot 4 346 124 situé sur le rang Nord-Ouest. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, concerne l'espace bâti/terrain maximal. Les bâtiments agricoles projetés représenteront 33% au lieu du 20% maximum prescrit.

*CONSIDÉRANT QUE* la culture en serre nécessite une occupation du sol importante;

*CONSIDÉRANT* la bonne foi du propriétaire;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

*CONSIDÉRANT* le cadre bâti environnant;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU suggèrent à la majorité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'approuver la demande de dérogation mineure DM-2018-04 présentée par André Mousseau pour les Entreprises le Cactus Fleuri Inc., pour le lot 4 346 124 situé sur le rang Nord-Ouest.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote

		POUR	CONTRE
Gilles Carpentier	Maire	✓	
Ginette Gauvin	Siège # 1		✓
René Poirier	Siège # 2		✓
Bernard Cayer	Siège # 3	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 4		✓
Pascal Daigneault	Siège # 5		✓
René-Carl Martin	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 3 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

2018-06-154

### 12.4 DÉROGATION MINEURE RÉFECTION S MICHAUD INC. – 501 À 505 BOULEVARD LAURIER

---

Demande de dérogation mineure DM-2018-05 présentée par Réfection S Michaud, pour le 501 à 505 boulevard Laurier. L'effet de cette demande, si

elle est accueillie, vise la hauteur d'une enseigne projetée de 5,95m alors que la hauteur maximale prescrite est de 5,00m. La dérogation sera de 0,95m.

*CONSIDÉRANT QUE* la hauteur proposée est trop élevée;

*CONSIDÉRANT* la bonne foi de la propriétaire;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice potentiel au voisinage est élevé si la dérogation est acceptée telle quelle;

*CONSIDÉRANT* le cadre bâti environnant;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit partiellement refusée pour la hauteur de 5,95m;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU suggèrent à l'unanimité d'accepter une diminution de 0,95 sur le dégagement sous l'enseigne projetée, donc un dégagement de 2,05m;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver en partie et de refuser en partie la demande de dérogation mineure DM-2018-05 présentée par Réfection S Michaud, pour le 501 à 505 boulevard Laurier selon les spécifications énoncées en préambule.

**2018-06-155**

**12.5 DEMANDE D'AUTORISATION AU PIIA RÉFECTION S MICHAUD INC. – 501 À 505 BOULEVARD LAURIER**

---

Demande présentée au PIIA, PIIA-2018-03 présentée par Réfection S Michaud inc pour le 501 à 505 boulevard Laurier. Cette demande vise l'installation d'une enseigne commerciale sur poteau.

*CONSIDÉRANT QUE* la recommandation du CCU pour la demande de dérogation DM-2018-05 est entérinée en partie par le conseil municipal;

*CONSIDÉRANT QUE* les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume de l'enseigne projeté sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

*CONSIDÉRANT QUE* les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande au PIIA soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la demande d'autorisation au PIIA-2018-03 présentée par Réfection S Michaud inc. pour le 501 à 505 boulevard Laurier.



**2018-06-156**

**12.6 DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER RUE NOISEUX – FOND DE PARC**

---

*CONSIDÉRANT QUE* Construction Fluet inc. prépare un projet de développement immobilier sur les lots 2 366 935 et 2 366 936;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal doit statuer sur un choix pour le fond de parc;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil établit le fond de parc pour le projet de développement immobilier sur la valeur au rôle d'évaluation suivante :

Lot 2 366 935	37 800 \$	3 780 \$ en argent
Lot 2 366 936	18 700 \$	1 870 \$ en argent

**2018-06-157**

**12.7 DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER RUE NOISEUX – SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

---

*ATTENDU QUE* Construction Fluet Inc. prépare un projet de développement immobilier pour la rue Noiseux sur les lots 2 366 935 et 2 366 936 du cadastre du Québec;

*ATTENDU QUE* le Promoteur a présenté à la Municipalité un plan de lotissement et de développement;

*ATTENDU QUE* la Municipalité accepte que tels travaux soient réalisés par le Promoteur, aux frais de ce dernier, en application du règlement 05-06-95/210 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

*ATTENDU QUE* la Municipalité a requis du Promoteur qu'il exécute les travaux;

*ATTENDU QUE* tous les travaux municipaux devront être dûment autorisés préalablement à leur réalisation par toutes les autorités compétentes et être réalisés en conformité de la réglementation municipale et provinciale applicable, le tout sous la surveillance de l'ingénieur approuvé par la Municipalité;

*ATTENDU QUE* la Municipalité requiert du Promoteur certaines garanties financières pour assurer la réalisation des travaux municipaux ainsi que certains engagements;

*ATTENDU QUE* le Promoteur fournira une lettre de chacun des professionnels liés à la conception et réalisation des travaux visés à l'effet que ceux-ci ont reçu instructions définitives du Promoteur de répondre à toute demande éventuelle de la Municipalité liée directement ou

indirectement à la conception et réalisation des travaux visés et, qu'à cette fin, ils sont relevés spécifiquement et définitivement du secret professionnel au profit de la Municipalité;

*ATTENDU QUE* le Promoteur accepte de réaliser les travaux;

*ATTENDU QUE* le Promoteur a déposé les procurations nécessaires de la part du propriétaire des terrains où seront effectués les travaux;

*ATTENDU QUE* le Promoteur accepte de céder pour la somme symbolique de 1,00 \$ à la Municipalité, après la fin des travaux, l'emprise de la rue et les infrastructures qu'il aura réalisé;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et madame Lucie Paquette, directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec Construction Fluet Inc. lorsque l'entente sera à la satisfaction des deux parties.

**2018-06-158**

**12.8 NMP GOLF CONSTRUCTION INC. – LOT 2 367 467 IDENTIFIÉ  
COMME CHEMIN PRIVÉ**

---

*CONSIDÉRANT QUE* la compagnie NMP Golf Construction Inc. projette la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le chemin Plamondon – Section Village Sainte-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QUE* pour émettre le permis de construction il est requis que le lot de passage soit identifié comme chemin privé;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil décrète et confirme que le lot 2 367 467 sera identifié comme chemin privé.

**13. LOISIRS ET CULTURE**

Madame Ginette Gauvin se retire à 21h25

**2018-06-159**

**13.1 CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE ÉTÉ 2018 –  
APPROBATION DU BUDGET**

---

*CONSIDÉRANT QUE* l'activité pour le camp de jour ainsi que le service de garde pour l'été 2018 ont fait l'objet d'une proposition présentée aux membres du comité de loisirs à la rencontre du 25 avril 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du comité recommandent la proposition préparée par Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

*QUE* le conseil municipal accepte la proposition pour la tenue camp de jour ainsi que le service de garde pour l'été 2018 et autorise les dépenses pour la réalisation des activités.

Madame Ginette Gauvin reprend son siège à 21h27

**2017-06-160**

### **13.2 FÊTE DE LA FAMILLE SAMEDI 9 JUIN AU PARC JODOIN – APPROBATION DU BUDGET**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le service des loisirs organise une Fête de la famille le 9 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue au parc Jodoïn secteur Domaine du Lac Huron;

Il est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'agente des loisirs, culture et vie communautaire madame Caroline Vachon à voir à l'organisation et au bon déroulement de cette activité;

D'autoriser les dépenses qui permettront la réalisation de cette activité et prévues au budget 2018.

**2018-06-161**

### **13.3 VILLE DE SAINT-HYACINTHE – CAMP DE JOUR PROGRAMMES SPÉCIALISÉS**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les services de camps de jour sont offerts pour les jeunes 5 - 12 ans niveau primaire à Sainte-Marie-Madeleine;

*CONSIDÉRANT* la demande d'accompagnement pour des jeunes ayant un handicap et démontrant certaines difficultés d'adaptation et demandant des soins particuliers pour les activités offertes au camp de jour;

*CONSIDÉRANT QUE* ce type de clientèle exige des accompagnateurs spécialisés;

*CONSIDÉRANT QUE* les programmes spécialisés sont offerts par le service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de ces jeunes aux services des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe dont les coûts sont de 2 000 \$ par enfant pour l'été 2018.

**2018-06-162**

**13.4 SERVICE DES LOISIRS – FOND DE CAISSE**

---

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un fond de caisse de 200 \$ pour le service des loisirs;

QUE Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire en assumera l'entière responsabilité.

**2018-06-163**

**13.5 PARC JODOIN – AUTORISATION D'ACHAT POUR ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX**

---

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer des équipements au Parc Jodoin;*

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de cinq (5) sièges pour les équipements existants de la compagnie Techsport au montant de 2 014.92 \$ taxes et transport inclus.

14. VARIA

**2018-06-164**

**14.1 GROUPE SCOUT 4<sup>E</sup> L'AVENIR INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT* la demande d'aide financière reçue du Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir Inc. le 22 mai;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine trouve important de maintenir les activités sociales s'adressant aux jeunes;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 250 \$ afin que le Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir Inc. continue d'aider les jeunes.

**2018-06-165**

**14.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLINIQUE DE SANG 20 JUIN 2018**

---

*CONSIDÉRANT QUE* la collecte de sang organisée par les Chevaliers de Colomb – Conseil 4301 qui aura lieu le mercredi 20 juin sera sous la présidence d'honneur de monsieur Gilles Carpentier;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'une contribution financière au montant de 200 \$.

## 15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Entente relative à l'achat conjoint de bacs roulants pour 2018

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-166

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 22 h 10.

---

Gilles Carpentier  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale